



## **APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO TP-2026-13**

### **TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-FARMER**

La Municipalité de Wentworth-Nord demande des soumissions relativement à des travaux de réfection (environ 2 250 mètres linéaires) du chemin du Lac-Farmer entre le cimetière et le chemin du Lac-Grothé.

Les soumissionnaires peuvent se procurer tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis et les formulaires de soumission, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ([www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca)). Les documents seront disponibles à compter du 13 mai 2026 et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO. Aucune visite des lieux obligatoire n'est prévue par la Municipalité pour les soumissionnaires intéressés au présent contrat.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées. La Municipalité n'accepte pas le dépôt de soumissions par voie électronique via SEAO.

Les soumissions devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours et être accompagnées d'une garantie de soumission émise par une compagnie d'assurance d'un montant au moins égal à dix pour cent (10 %) de la valeur de la soumission, ainsi qu'une lettre d'intention quant à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement garantissant la main-d'œuvre, les matériaux et les services, chacun pour une valeur de cinquante pour cent (50 %) de la valeur de la soumission.

Les soumissions (1 original et 1 copie dans des enveloppes scellées) portant la mention « Appel d'offres TP-2026-13: Réfection d'une partie du chemin du Lac-Farmer – Municipalité de Wentworth-Nord » et à l'attention du soussigné seront reçues à l'hôtel de ville de la Municipalité de Wentworth-Nord, 3488 route Principale, Wentworth-Nord (Québec), J0T 1Y0 **au plus tard le vendredi 29 mai 2026 à 10 heures (heure de l'hôtel de ville)**, pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure. Lors de l'ouverture des soumissions, le plus bas soumissionnaire n'est désigné qu'à titre provisoire, sous réserve de l'analyse de la conformité des soumissions et de la vérification des calculs des bordereaux.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela, sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité se réserve le droit de faire exécuter les travaux en tout ou en partie.

Pour toutes informations additionnelles ou questions, veuillez communiquer avec le soussigné, par courriel seulement, à [directeur.adjoint@wentworth-nord.ca](mailto:directeur.adjoint@wentworth-nord.ca).

Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint  
Municipalité de Wentworth-Nord